



Carré vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée des Bernardins, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation des Bernardins au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 juin 2025

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON	15 272		15 272	14 984
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 620	12 115	505	2 919
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	12 620	12 115	505	2 919
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	3 141 489	1 286 667	1 854 822	833 555
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	474 602	47 261	427 342	424 826
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	471 812	47 261	424 551	421 160
<i>Obligations</i>	284 344	30 613	253 731	240 766
<i>Actions</i>	124 440	12 498	111 943	122 225
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	63 027	4 150	58 877	58 168
Obligations, intérêts courus à recevoir	2 791		2 791	3 666
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 628 711	1 346 042	2 282 669	1 261 301
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	3 516 817		3 516 817	1 512 695
Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 229		78 229	114 138
Créances reçues par legs ou donations	3 320 776		3 320 776	1 232 989
Autres	117 812		117 812	165 568
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 806 930	152 615	3 654 315	3 758 345
Valeurs Mobilières de Placement	3 806 930	152 615	3 654 315	3 758 345
<i>Obligations</i>	98 362		98 362	248 362
<i>Actions</i>	625 092	152 615	472 477	518 677
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	3 083 476		3 083 476	2 991 307
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	2 564 412		2 564 412	2 412 316
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 664		4 664	1 453
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 892 823	152 615	9 740 208	7 684 810
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 536 806	1 498 658	12 038 149	8 961 094

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON	3 392	56 101
Fonds propres	319 348	319 348
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	19 348	19 348
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	19 348	19 348
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	494 146	871 900
Excédent ou déficit de l'exercice	9 446	(377 754)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	822 940	813 494
Fonds propres consommables	180 652	180 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 003 592	994 146
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 999 598	2 068 211
Fonds dédiés	5 624 129	5 534 059
TOTAL II	8 623 727	7 602 270
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	56 942	59 177
TOTAL III	56 942	59 177
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	64 840	64 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 327	30 914
Dettes des legs ou donations	2 111 000	
Dettes fiscales et sociales	61 525	152 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 804	1 665
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 350 496	249 399
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 038 149	8 961 094

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	5 231 376	3 868 342
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	5 231 376	3 868 342
<i>Dons manuels non affectés</i>	2 678 879	2 728 562
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	269 280	600 500
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 271 741	539 191
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	11 476	89
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 235	2 422
Utilisation des fonds dédiés		1 040 675
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 233 611	4 911 439
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	520 415	423 533
Aides financières (projets engagés)	4 537 797	4 675 226
Impôts, taxes et versements assimilés	10 320	60 871
Salaires et traitements	141 620	197 368
Charges sociales	42 281	77 428
Charges communes aux fondations abritées	100 961	80 200
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 265	2 859
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	90 069	
Autres charges	6 528	26 768
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 452 255	5 544 252
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(218 643)	(632 813)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	118 079	36 700
Autres intérêts et produits assimilés	105 741	68 521
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	20 355	151 495
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	8 949	9 852
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	253 124	266 568
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 065	10 276
Intérêts et charges assimilées		53
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		16 637
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	24 065	26 967
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	229 059	239 601
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	10 416	(393 212)

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 290	15 475
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6 290	15 475
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 417	17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 843	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	7 259	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(970)	15 458
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 493 025	5 193 482
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 483 579	5 571 236
EXCEDENT OU DEFICIT	9 446	(377 754)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	16 438	12 961
Bénévolat	95 115	108 339
TOTAL RESSOURCES	111 553	121 300
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	16 250	1 332
Prestations en nature	188	11 629
Personnel bénévole	95 115	108 339
TOTAL EMPLOIS	111 553	121 300

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 485 398	5 485 398	4 150 295	4 150 295
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 219 900	5 219 900	3 868 252	3 868 252
- Dons manuels non affectés	2 678 879	2 678 879	2 728 562	2 728 562
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	2 271 741	2 271 741	539 191	539 191
- Mécénat	269 280	269 280	600 500	600 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	265 498	265 498	282 043	282 043
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 235	2 235	2 422	2 422
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			1 040 675	1 040 675
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	5 487 634	5 487 634	5 193 392	5 193 392
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 537 797	4 537 797	4 675 226	4 675 226
1.1 Réalisées en France	4 537 797	4 537 797	4 675 226	4 675 226
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 537 797	4 537 797	4 675 226	4 675 226
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	588 718	588 718	661 308	661 308
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	588 718	588 718	661 308	661 308
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	261 604	261 604	234 613	234 613
3.1 Frais de gestion	100 961	100 961	80 200	80 200
3.2 Frais de gestion immobilière	133 885	133 885	127 446	127 446
3.3 Charges financières	26 758	26 758	26 967	26 967
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	90 069	90 069		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 478 188	5 478 188	5 571 146	5 571 146
EXCEDENT OU DEFICIT	9 446	9 446	(377 754)	(377 754)

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	111 553	111 553	121 300	121 300
Bénévolat	95 115	95 115	108 339	108 339
Prestations en nature	16 438	16 438	12 961	12 961
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	111 553	111 553	121 300	121 300
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	87 730	87 730	94 462	94 462
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	23 823	23 823	26 838	26 838
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	111 553	111 553	121 300	121 300

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	4 537 797	4 675 226	Cotisations sans contreparties	5 485 398	4 150 295
- Actions réalisées directement	4 537 797	4 675 226	Dons manuels non affectés	2 678 879	2 728 562
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4 537 797	4 675 226	Dons manuels affectés	2 271 741	539 191
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	269 280	600 500
Réalisées à l'étranger			Mécénats	265 498	282 043
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	588 718	661 308			
- Frais de recherche d'autres ressources	588 718	661 308			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	261 604	234 613			
- Frais de gestion immobilière	100 961	80 200			
- Charges financières	133 885	127 446			
	26 758	26 967			
TOTAL DES EMPLOIS	5 388 119	5 571 146	TOTAL DES RESSOURCES	5 485 398	4 150 295
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations	2 235	2 422
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		1 040 675
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		377 754
TOTAL	5 487 634	5 571 146	TOTAL	5 487 634	5 571 146
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	494 146	871 900
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public de l'exercice	9 446	(377 754)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	503 592	494 146

FONDATION DES BERNARDINS

Contributions volontaires en nature		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France				111 553	121 300
Réalisées à l'étranger				95 115	108 33€
				16 438	12 961
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
		87 730	94 462		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
		23 823	26 838		
TOTAL		111 553	121 300	111 553	121 300

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Bénévolat				111 553	121 300
Prestations en nature				95 115	108 33€
Dons en nature				16 438	12 961

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		31/12/2024	31/12/2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		5 534 059	6 574 734
(-) utilisation		90 069	1 040 675
(+) report			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		5 624 129	5 534 059

FONDATION DES BERNARDINS

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2024	31/12/2023
Produits	7 149 450	619 857
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 150	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 204 461	408 524
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 927 850	30 667
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	66 667	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 946 322	180 667
Charges	4 877 709	80 667
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 000 000	30 667
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		50 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 877 709	
SOLDE	2 271 741	539 191



2024

ANNEXE
FONDATION DES BERNARDINS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

ANNEXES

1. Activité de la fondation	4
1.1 Objet	4
1.2 Faits significatifs de l'exercice	4
1.3 Durée et période de l'exercice comptable	4
2. Règles et méthodes comptables	5
2.1 Cadre légal de référence	5
2.2 Principes comptables appliqués	5
2.2.1 <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	6
2.2.2 <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	6
2.2.3 <i>Traitement des legs et donations</i>	6
2.2.4 <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	8
2.2.5 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	8
2.2.6 <i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement</i>	8
2.3 Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)	8
3. Compléments d'information sur le bilan	10
3.1 Notes sur l'Actif	10
3.1.1 <i>Immobilisations incorporelles & corporelles</i>	10
3.1.2 <i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements</i>	10
3.1.3 <i>Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés</i>	11
3.1.4 <i>Disponibilités</i>	12
3.1.5 <i>Créances</i>	12
3.1.6 <i>Créances clients et comptes rattachés</i>	12
3.1.7 <i>Produits à recevoir</i>	12
3.1.8 <i>Charges constatées d'avance</i>	13
3.2 Notes sur le Passif	13
3.2.1 <i>Fonds associatifs</i>	13
3.2.2 <i>Congés payés et Compte Epargne temps</i>	13
3.2.3 <i>Indemnités pour départ à la retraite</i>	13
3.2.4 <i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques</i>	13
3.2.5 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donation</i>	15
3.2.6 <i>Provisions pour charges</i>	15
3.2.7 <i>Dépréciation sur legs des biens reçus</i>	15
3.2.8 <i>Etats des échéances des dettes</i>	15
3.2.9 <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	16
3.2.10 <i>Charges à payer</i>	16
4. Complément d'information sur le compte de résultat	17
4.1 Legs, donations et assurance-vie	17
4.2 Charges administratives communes	17
4.3 Projets soutenus	17
5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)	18
5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine	Erreur ! Signet non défini.

5.1.1	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.2	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.3	Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	Erreur ! Signet non défini.
5.1.4	Utilisation des fonds dédiés antérieurs	Erreur ! Signet non défini.
5.1.5	Contributions volontaires en nature (CER)	Erreur ! Signet non défini.
5.1.6	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	18
5.2	Emplois	19
5.2.1	Contenu des missions sociales.....	19
5.2.2	Frais de recherche de fonds.....	19
5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	19
5.2.4	Reports en fonds dédiés de l'exercice.....	19
6.	Autres informations	19
6.1	Locaux	19
6.2	Effectifs	19
6.3	Contribution des bénévoles	20
6.4	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	21
6.5	Engagements hors bilan	21
6.5.1	Engagements donnés	21
6.5.2	Engagements reçus	22

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La Fondation des Bernardins a pour objet de soutenir :

- La rénovation et l'entretien du bâtiment dit Collège des Bernardins, monument historique, ses équipements ;
- Ainsi que son fonctionnement dans les différentes activités de recherche et de documentation sur des sujets de société, d'expositions artistiques (expositions d'arts, musique, cinéma etc.), de colloques, de communication et de formation, et dans tous les autres investissements et activités d'intérêt général à caractère non lucratif contribuant à la mission et au rayonnement en France et à l'étranger du Collège des Bernardins.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

L'année 2024 a été marquée par une hausse significative des ressources soit 5 485 K€ (vs 4 150 k€ en 2023). Cette performance est portée par le dénouement d'un legs pour un solde de près 2 millions qui vient compenser la baisse de la collecte auprès des particuliers et surtout auprès des entreprises et fondations.

Les charges d'appel public à la générosité ont quasi retrouvé leur niveau de 2022, soit 589 K€ ce qui représente un ratio inférieur à 11 %.

La Fondation a maintenu un soutien élevé aux activités du Collège des Bernardins (4,5 M€ versus 4,7 M€ en 2023), tant pour les activités culturelles (3,6 M€), que la diffusion des cours publics de l'Ecole Cathédrale (300 K€) et le déploiement du projet associatif Prixm-Bernardins (638 K€).

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation des Bernardins sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation des Bernardins est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation des Bernardins correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation des Bernardins comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consomptible, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consomptibles ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant

de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation des Bernardins sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de

l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. À contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 540		920	12 620
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 186 889	2 954 600	2 000 000	3 141 489
TOTAL	2 200 429	2 954 000	2 000 920	3 154 109

Tableau des amortissements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 621	2 265	771	12 115
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 353 334		66 667	1 286 667
TOTAL	1 363 955	2 265	67 438	1 298 782

3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Immobilisations financières

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2024
Obligations	272 034	49 536	37 226	284 344	30 613	253 731
Actions	132 839	301	8 700	124 440	12 498	111 943
Autres (OPCVM, etc.)	61 488	1 539		63 027	4 150	58 877
Obligations, intérêts courus à recevoir	3 666	2 791	3 666	2 791		2 791
	470 027	54 167	49 592	474 602	47 261	427 342

La Fondation des Bernardins a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations. En 2021, il a été décidé que sa part de dotation consommable (181 K€) serait gérée dans le

cadre de la mutualisation des dotations au même titre que sa part de dotation pérenne (319 K€), soit une dotation totale de 500 K€. Au 31 décembre, une partie de la dotation était en disponibilités en attente de remplacement.

Valeurs mobilières de placements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2024
Obligations	248 362		150 000	98 362		98 362
Actions	670 725	8 406	54 039	625 092	152 615	472 477
Autres (OPCVM, etc.)	2 991 307	95 424	3 255	3 083 476		3 083 476
TOTAL	3 910 394	103 830	207 294	3 806 930	152 615	3 654 315

La trésorerie de la Fondation des Bernardins provient pour partie de la collecte, auprès des donateurs, reversée au collège des Bernardins mais aussi de libéralités, dont un legs conséquent reçu pour partie en 2019 de 5,66 m€. Cette somme, ayant vocation à financer à moyen terme des projets d'investissement du Collège des Bernardins a été partiellement investie au cours de l'année 2019 et partiellement utilisée depuis, notamment pour les projets digitaux du Collège. Ces placements s'ajoutent à des titres également reçus en dons et conservés par la fondation. Par exemple, la Fondation des Bernardins a reçu en 2020 une donation d'un contrat de capitalisation dont le prix de revient est 197,5 k€, avec comme support un produit structurés indexé sur l'Euro Stoxx 50, échéance finale du 24 juin 2027. Le portefeuille de la Fondation des Bernardins est ainsi constitué d'un portefeuille d'actions, d'un portefeuille obligataire de parts dans la SICAV porteurs d'Espérance (1,7 m€), de parts dans des SCPI, des parts dans un fonds d'infrastructure et du solde d'un contrat d'assurance-vie dont la majeure partie a été cédée en 2023 pour financer les projets du Collège des Bernardins.

3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

Comme le permet les nouvelles normes comptables, les donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020, restent enregistrées en engagements hors bilan. Au 31/12/2024, trois legs acceptés fin 2024 ainsi que 2 donations constitués de biens immobilisés (dont l'une en nue-propiété) restaient à réaliser.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
Bernardins	Actif immobilisé	16/09/2016	136 889
Bernardins	Actif immobilisé	19/12/2023	50 000
Bernardins	Actif immobilisé	17/12/2024	1 100 000
Bernardins	Actif immobilisé	17/12/2024	927 300
Bernardins	Actif immobilisé	17/12/2024	927 300
TOTAL			3 141 489

3.1.4 Disponibilités

Chiffres exprimés en euros	31/12/2024	31/12/2023
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	2 564 412	2 412 316

La trésorerie de la Fondation des Bernardins qui représente plus de 2 285 K€ (hors Intérêts courus non échus) est placée principalement sur des comptes sur livret ou comptes à terme.

3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances immédiatement à recevoir proviennent des dons de fin d'année non encore encaissés au 31/12/2024 mais qui le seront en janvier 2025.

Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations ; en 2024, trois nouveaux dossiers de legs ont été enregistrés représentant 2 034 k€ de créances inscrites sur l'exercice.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	78 229	78 229	
Personnel et comptes rattachés			
Créances reçues des legs et donations	3 320 776	3 320 776	
Débiteurs divers	117 812	117 812	
Charges constatées d'avance	4 664	4 664	
TOTAL	3 521 481	3 521 481	

3.1.6 Créances clients et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	78 229		78 229	114 138
Créances reçues des legs et donations	3 320 776		3 320 776	1 232 989
Autres créances	117 812		117 812	165 568
TOTAL	3 516 817		3 516 817	1 512 695

3.1.7 Produits à recevoir

NEANT

3.1.8 Charges constatées d'avance

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	4 664	1 453
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	2024			2023
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotation initiale	300 000		300 000	300 000
Dotations complémentaires	19 348		19 348	19 348
Dotations consomptibles	180 652		180 652	180 652
Total fonds associatif	500 000		500 000	500 000

Il n'y a pas eu de renforcement de la dotation en 2024.

3.2.2 Congés payés et Compte Épargne temps

Depuis fin 2024, le traitement des salaires de la Fondation des Bernardins est géré par le GIE BERNARDINS SUPPORT qui est un groupement ayant pour objet la mise à disposition des services communs et plus particulièrement des prestations, moyens matériels et humains dans le domaine des services supports (les services d'administration, ressources humaines, ...).

Aussi, à compter du 01/12/2024, il n'y a plus de salariés au sein de la Fondation mais des mises à disposition de personnel.

Les provisions pour congés payés et CET n'ont donc plus lieu d'exister dans les comptes de la Fondation.

3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite

Depuis la mise en place du GIE BERNARDINS SUPPORT, l'indemnité pour départ à la retraite n'est plus portée par les comptes de la Fondation Abrisante.

3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation Abrisante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation des Bernardins dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abrisante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2024	494 146
Résultat 2024	9 446
Report à nouveau au 31/12/2024	503 592

Fonds dédiés spécifiques :

Le fonds des Bâisseurs est destiné à financer la pérennité du bâtiment du Collège des Bernardins. Durant l'exercice 2024, il n'a pas connu de variation.

Un fonds dédié spécifique a été créé en 2019 afin de suivre l'affectation des fonds d'un legs exceptionnel, le legs S. Il a été utilisé à hauteur de 1 920 K€ au 31/12/2024.

Le fonds Prixm-Bernardins, créé en 2021, est dédié au financement notamment de sa newsletter hebdomadaire. Il a obtenu 289 K€ de ressources au titre 2024 et a versé 278 k€ de soutiens. Le fonds dédié n'est plus que de 57 k€ au 31 décembre 2024 correspondant à la collecte du mois de décembre.

Variation des fonds dédiés 2024						
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Produits	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont Fonds sans mvt au cours des 2 derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public						
Fonds des Bâisseurs	696 708				696 708	
Fonds projet Prixm	46 018	277 796		288 988	57 209	
Fonds du legs S.	4 791 333	1 920 012		1 998 890	4 870 212	
TOTAL	5 534 059	2 197 808		2 287 878	5 624 129	

3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2023	Dotations	Reprise	Au 31/12/2024
Provision de variation des fonds reportés	2 068 211	2 877 709	1 946 322	2 999 598
TOTAL (En €)	2 068 211	2 877 709	1 946 322	2 999 598

3.2.6 Provisions pour charges

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provision pour charges sur legs	59 177		2 235	56 942
TOTAL	59 177		2 235	56 942

La provision pour charges présente au sein de la Fondation concerne le suivi d'une donation en nue-propriété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Dépréciation sur biens reçus	1 353 334		66 667	1 286 667
TOTAL	1 353 334		66 667	1 286 667

3.2.8 États des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut Au 31/12/2024	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	105 327	105 327		
Dettes fiscale et sociales	61 525	61 525		
Dettes financières diverses	64 840	64 840		
Dettes des legs ou donations	2 111 000	2 111 000		
Autres dettes	7 804	7 804		
TOTAL	2 350 496	2 350 496		

3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs France	102 369	8 143
Fournisseurs factures non parvenues	2 958	22 771
Valeurs nettes comptables	105 327	30 914

3.2.10 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 327	30 914
Dettes fiscales et sociales	61 525	152 210
Dettes des legs ou donations	2 111 000	
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses	64 840	64 610
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	7 804	1 665
DETTES	2 350 496	249 399

Le poste le plus important des dettes de la Fondation des Bernardins est constitué par l'inscription de dettes liées aux legs en 2024 pour un montant 2 034 k€ à la suite de l'acceptation de 3 nouveau legs en 2024. Les dettes fournisseurs sont en augmentation du fait notamment de la facturation de la mise à disposition des salariés sur la fin de l'exercice pour un montant de 36 K€.



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurance-vie

Chiffres exprimés en euros	Montants
Produits	7 149 450
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 150
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 204 461
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 927 850
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	66 667
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 946 322
Charges	4 877 709
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 000 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 877 709
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 271 741

2 271 741 € de legs et donations figurent en 2024 au compte de résultat. Ce montant est principalement constitué par la réalisation de la vente d'un bien sur un legs pour un montant de 1 927 K€, ce legs étant inscrit dans les comptes depuis 2019.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 631 172 €) consistent en services de la Fondation Abrisante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2024 pour la Fondation des Bernardins à 100 961 €.

4.3 Projets soutenus

Chiffres exprimés en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	3	4 537 797
Total des missions sociales Fondation	3	4 537 797



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.4.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation des Bernardins se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée. [Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La Fondation des Bernardins bénéficie de bureaux au sein du Collège des Bernardins. Elle prend sa part aux frais de fonctionnement du site.

6.2 Effectifs

Les effectifs de la Fondation des Bernardins sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2023	4	2,83	1	0,29	5	3,13
2024	5	3,08	1	0,48	6	3,56

6.3 Contribution des bénévoles

Les membres du Comité exécutif de la Fondation des Bernardins, comme les membres du Comité de parrainage, exercent leurs mandats à titre bénévole.

La Fondation des Bernardins est dotée d'un comité de développement, composé d'une trentaine de bénévoles, qui se réunit toutes les semaines et qui œuvre par thématique de recherche de fonds (particuliers, entreprises, international, etc.). Soit en Équivalent Temps Plein, près de 1,54 ETP en 2024.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2023	42	1,76	108 339 €
2024	40	1,54	95 115 €

Contributions volontaires en nature	2024	2023		2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	111 553	121 300
Réalisées en France			Bénévolat	95 115	108 339
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	16 438	12 961
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	87 730	94 462			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	23 823	26 838			
TOTAL	111 553	121 300	TOTAL	111 553	121 300

Chiffres en euros

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	5 534 059	6 574 734
(-) utilisation		1 040 675
(+) report	90 069	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	5 624 129	5 534 059

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85,9 k€ dont 50 k€ au titre du contrôle légal et 35,9 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Chiffres exprimés en euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés	267 148		267 148	

Les engagements donnés concernent des placements dans un fonds d'infrastructure dont les appels de fonds s'échelonnent sur plusieurs mois.

6.5.2 Engagements reçus

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans
Engagements reçus	38 333	38 333	

Les engagements reçus concernent la donation temporaire d'usufruit qui expire en février 2025.

